



# ASSOCIATION des USAGERS du PORT de HYERES

\* \*

Hyères le 4 Avril 2019

## A tous les membres de l'AUPH

Chers Amis,

Vous avez forcément été au courant de la polémique qui s'est élevée par voie de presse entre notre association et les instances municipales.

J'ai été personnellement mis en cause, aussi je tiens à faire le point sur cette tempête dans un verre d'eau du port.

Tout d'abord ma seule et grosse faute est la non invitation des édiles, je l'assume ès qualité et j'ai fait de plates excuses par courrier au Maire et à l'Adjointe le jour même. J'y disais que ce n'était pas un oubli, comme l'a écrit la journaliste mais une erreur ou plutôt un dysfonctionnement comme il en arrive dans les associations de bénévoles.

Ceci dit, je tiens à la disposition de tous mon rapport moral qui, comme chaque année, étalait le blanc et le noir de notre association.

La journaliste présente a choisi d'abord un titre alléchant et de ne parler que des points noirs, elle en porte seule la responsabilité.

Par contre je revendique haut et clair tout ce que j'ai dit, qui n'était qu'un tableau de faits IRRECUSABLES.

Qui peut nier que le manque d'eau du troisième bassin est en train de devenir intolérable pour beaucoup de voiliers qui ne sont pas prêts pour passer au mode « dériveur » ?

Qui peut nier qu'il est parfois très difficile à un usager de trouver une place de parking le dimanche matin ?

Qui peut nier que les changements de locaux depuis trois ans ont dispersé notre patrimoine aux quatre coins du port et significativement obéré notre recrutement en nous rendant invisibles ?

Mais si ces faits sont indéniables, il n'en est pas tout à fait de même de la « réponse » qu'a cru devoir publier la mairie, qui comporte deux contre-vérités et une catastrophique erreur.

En premier lieu ce n'est pas l'actuelle municipalité qui a « *rapatrié les revenus des terrasses dans le budget du port de son fait et avec l'aval de la chambre régionale des comptes* » mais la précédente municipalité, et non de son fait mais sur ordre de la Chambre Régionale des Comptes, elle-même actionnée par le Comité Directeur de l'AUPH de l'époque, après un long combat.

En second lieu pourquoi dire que le délai de trois ans, d'obtention du permis de construire du « Yacht Club », est *normal* alors que le délai légal en France est de 2 mois et nier que cette carence oblige le budget à recourir à l'emprunt inutilement ?

Enfin la terrible erreur est de penser que le port ne doit pas seulement être un garage à bateaux. C'est une erreur juridique d'abord parce qu'une Cour d'Appel a déjà jugé qu'un port est avant tout un lieu de stationnement des bateaux le reste étant accessoire. C'est aussi une erreur économique parce que sans les bateaux il n'y aurait ni commerçants, ni forains, ni professionnels du nautisme.

C'est aussi et surtout un malheur pour tous les usagers parce que de tels propos dénotent bien ce qui est la caractéristique de toutes les municipalités hyéroises, depuis la nuit des temps : les besoins des usagers sont un problème très secondaire.

Toutefois à ce jour après deux entrevues avec Madame l'Adjointe celle-ci a bien voulu convenir que « l'incident est clos ».

Nous reconnaissons sa volonté d'apaisement l'en remercions bien volontiers.

L'AUPH continuera donc sa vie, dangereuse lorsqu'elle égratigne les dieux de l'olymppe, et ses actions raisonnées, y compris dans son rôle de « syndicat des usagers »

Bon vent et belle mer à tous.

**Abel Bellaguet**  
Président